



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021 – 19H00

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 8 décembre 2021 à 19h00 en demandant de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 33 membres sont présents et 7 membres sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2021

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. La présidente soumet le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 à l'approbation.

Le procès verbal du 6 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

4. Communication de la Présidence

La présidente informe le Conseil du décès du doyen de la commune Monsieur André Magnin à l'âge de 98 ans et procède à une minute de silence à sa mémoire.

La présidente rappelle que le repas prévu à l'issue du Conseil a dû être annulé vu la pandémie.

Elle informe que la commune a eu la visite du préfet fin novembre. Ce dernier a demandé de préciser pour une consultation plus facile des archives que les commissions notent à chaque fois à la fin du rapport le rapporteur. Et encore une précision, les suppléants peuvent assister aux commissions mais ne sont pas autorisés à voter ni à signer le rapport à moins qu'ils ne remplacent un membre de la commission. Et d'ajouter que les rapports des commissions parviennent un peu avant les 48 heures requises par la loi au greffe municipal.

La présidente remercie vivement la Société de développement pour les décorations

dans le village.

5. Préavis municipal n° 11/21 Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS

6. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n° 11/21

La présidente donne la parole à Mme. M.-Ch. Théraulaz qui lit le rapport de la Commission ad hoc. Celle-ci recommande au Conseil communal d'approuver ledit préavis dans sa version en vigueur depuis le 1^{er} février 2020.

La présidente remercie la commission ad hoc et ouvre la discussion.

M.B. Schopfer demande si ce règlement est identique pour toutes les communes. Mme. M.-Ch. Théraulaz relève que le cas est identique pour toutes les communes de Terre Sainte. Et M. S. Borella d'ajouter que si cela concerne toutes les communes de Terre Sainte, il y a des SDIS dans chaque région, expliquant qu'il s'agit d'une adaptation des lois. La mise en vigueur date de février 2020, le retard s'expliquant par la pandémie. Il complète que la plupart des SDIS ont déjà accepté, s'agissant presque d'une acceptation de forme.

Personne ne demandant la parole, la présidente soumet le préavis 11/21 au vote.

Le préavis 11/21 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 12/21 BUDGET 2022

8. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 12/21

La présidente donne la parole à M. D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Cette dernière estime que le budget présenté semble en phase avec la situation des comptes indiqués par la Municipalité et recommande au Conseil communal d'approuver le préavis relatif au budget 2022.

La présidente remercie la commission des finances et ouvre la discussion.

M. R. Rondi pose la question : face à ce budget déficitaire, l'opportunité de refaire la fontaine du centre du village est-elle nécessaire même s'il s'agit d'un montant de 50 000 francs ?

M. A. Barraud indique que la fontaine est une proposition. Il souligne qu'elle n'est pas dans un état extraordinaire, et il s'agit d'une suggestion datant de l'ancienne Municipalité. Il existe un devis d'un montant d'environ 42 000 francs datant d'il y a deux ans. Cependant il est possible de faire cette dépense dans une année, dix ans, voire cent ans !

Et d'ajouter que les recettes ne sont malheureusement pas de 9 millions avec des charges de 8, mais c'est exactement l'inverse.

M. F. Bouvier revient sur le montant de 10 000 francs achat de matériel à l'auberge, se demandant ce que cela représente ?

Mme. C. Michel informe que l'ancien tenancier avait déjà donné son congé il y a une année. Elle rappelle que dans le bail, il est dit qu'il faut reprendre le matériel d'utilisation. L'ancien tenancier avait fait l'achat d'une armoire à vin que la Municipalité a décidé de prendre à charge de la commune ainsi qu'une machine à café, tout comme des choses faisant partie intégrante de l'auberge, tout ceci représentant ce montant.

M. D. Trombatore se demande en tant que nouveau conseiller si d'autres dépenses similaires pourraient être déplacées. Question qui fait dire à M. A. Barraud que ce serait possible d'aller « gratter » entre 1 000 à 10 000 francs, relevant qu'il s'agit d'un budget.

Il complète que les anciens conseillers savent que cela fait plusieurs années que l'on présente des budgets rouges. On n'est pas dans une entreprise, on a 6 millions de réserve. Et on n'emprunte pas pour payer nos employés. Cette année, on avait 3,5 millions de trésorerie en début d'année et aujourd'hui on a 5 millions. L'idée c'est de mettre certaines dépenses dans la rénovation, dans l'entretien des bâtiments communaux, prévoir différentes choses. On n'est pas dans une situation de crise, actuellement on est même à payer les intérêts négatifs, même si ce n'est pas une raison pour dépenser.

M. F. Bouvier demande comment faire pour baisser le taux d'imposition en 2022. Question qui fait dire à M. A. Barraud que le taux a été voté et sera fixe jusqu'au 31 décembre 2022.

M. R. Luquiens indique que le préavis indiquait l'achat de chaises et tablettes nouvelles, alors que des tables peuvent suffire. Ce qui a fait dire à M. S. Borella que la Municipalité a été interpellée par une conseillère pour s'équiper avec des tablettes. Cette dernière est en train de chercher des solutions. Et de montrer un exemple de chaise avec mini tablette. La Municipalité n'est pas entièrement satisfaite du résultat et continue d'explorer de nouvelles pistes. Mme. C. Michel ajoute qu'il y a plein de tables à disposition. Celles-ci sont lourdes. A l'issue du Conseil (avec le Covid les séances ne se tiennent plus au foyer, lieu où les tables pourraient rester, dans la grande salle) elles doivent toutes disparaître pour le lendemain matin, vu que les enfants viennent faire la gym. Ce serait possible de sortir une ou deux tables pour certains conseillers qui le souhaiteraient, un plus grand nombre serait plus problématique.

Remarque qui a fait dire à un conseiller pourquoi ne serait-il pas possible d'attendre une année avant d'envisager cette dépense.

Mme C. Michel souligne qu'il est possible d'acheter ce type de tablettes sans acheter des chaises et relève qu'il serait possible de faire un sondage pour savoir qui serait intéressé et acheter quelques tablettes et non 40.

M. B. Schopfer demande ce qui est inclus dans les réserves du tourisme pour comprendre comment ça marche. Comme l'explique M. A. Barraud cela fonctionne avec les taxes de séjour que l'on perçoit en majorité de l'hôtel et une petite partie de l'auberge avec un budget de 90 000 francs, ce qui représente à peu près la moitié d'avant la pandémie. Sur ce montant il faut rendre à peu près 85% à la région. Il reste entre 10 à 12 000 francs par année que l'on peut utiliser pour les aspects touristiques du village, par exemple pour la décoration florale. On met aussi entre 10 à 13 000 francs pour les vélos en libre service parce qu'on estime que cela fait partie de la promotion du tourisme.

M. J.-M. Budry pose la question relative au poste transports publics, demande comment est calculée la part de 76 000 francs, ce que représente le financement des courses expérimentales. Le syndic indique que la commune reçoit un document de la part de la DGMR, qui se résume en une ligne pour notre village soit un montant de 76 708,95 francs, qui n'est pas tellement possible de discuter.

Un conseiller se demande comment cela se passe concernant les oppositions quant à la fontaine et les chaises. M. A. Barraud indique qu'il faut amender le budget.

M. B. Schopfer propose un amendement pour retirer de la ligne 356.3110 achat de matériel centre communal un montant de 12 000 francs du budget concernant l'achat de chaises.

Le Conseil passe au vote

pour l'amendement	7 voix
abstentions	12 voix
contre l'amendement	13 voix

L'amendement est refusé.

M. R. Rondi propose un amendement pour retirer la rénovation de la fontaine du budget 2022 d'un montant de 50 000 francs.

Le Conseil passe au vote
Pour l'amendement 6 voix
Abstentions 4 voix
Contre l'amendement 22 voix
L'amendement est refusé.

Personne ne réclamant plus la parole, la présidente soumet le préavis 12/21 au vote.

Le préavis 12/21 est accepté à l'unanimité.

9. Communication des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (AJET, ASCOT, SITSE, Région de Nyon.)

M.S. Aebischer, délégué à l'APEJ, informe que les conseillers délégués se sont réunis le 23 novembre à Tannay pour la première séance de la législature. Après avoir eu une présentation de l'APEJ qui regroupe l'AJET (accueil pré et parascolaire) et l'ASCOT (association scolaire de Terre Sainte), les conseillers ont ensuite eu une présentation de la société immobilière ARSCO SA qui s'occupe de la gestion du patrimoine immobilier de l'APEJ. Ils ont également voté sur le préavis relatif au nouveau règlement du Conseil intercommunal de l'APEJ qui a été accepté, sur le préavis relatif aux autorisations générales pour la législature 2021-2026 qui a été accepté, sur le préavis relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021-2026, également accepté et sur le budget APEJ 2022 qui a été accepté à l'unanimité. Une proposition d'initiative pour la modification du règlement des restaurants scolaires de Necker et des Rojalets a été discutée. L'initiative est dans les mains du CODIR qui doit se pencher sur la question.

Membre de l'Association intercommunale du SITSE, M.B. Vanderstraten, remplaçant de M.K. Khan absent, informe les conseillers que les délégués se sont réunis le 11 novembre. Cinq préavis, dont l'acceptation du budget 2022 ont été validés et acceptés.

Pour Région Nyon, M. L. Brûlé a communiqué que la séance se tiendra dans la semaine du 13 décembre. Le Conseil sera informé lors de la prochaine séance.

10. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud communique plusieurs informations :

Il indique que la Municipalité a entamé les démarches pour réaliser une étude sur la mobilité au village, voitures et deux roues. Pour le moment, il s'agit d'un appel d'offres. La Municipalité va s'adresser à 2 sociétés spécialisées. Ensuite, on reviendra vers les conseillers avec un préavis pour répondre aux questions de beaucoup d'habitants du village.

Il informe que la formation du personnel dans le domaine de la sécurité informatique se poursuit. Plus d'informations seront données quand le tour de tous les modules aura été fait.

Les vélos en libre service seront installés pour le moment à l'arrêt de bus Magnin côté Jura. L'installation sera opérationnelle début janvier prochain. Un certain nombre de vélos sera disponible.

Le dernier point qui nous tracasse tous depuis pas mal de temps est l'histoire de la goutte sur la jonction. Plusieurs semaines après notre courrier recommandé, le directeur général de la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) a répondu à la Municipalité sur deux pages. Cela reflète un peu l'esprit contre lequel on se bat. Dans ce courrier, le directeur confirme que le canton de Vaud est soucieux des conditions de circulation et de sécurité des usagers de la route et soutient son amélioration. Il remercie d'avoir fait part des doléances des habitants quant à la congestion des routes cantonales durant les heures de pointe. Il relève également l'inquiétude sur le risque

d'aggravation de cette situation résultant des nouveaux projets en cours de réalisation dans la région. Il apprécie qu'on leur soumette une proposition destinée à améliorer les conditions de circulation des voitures en supprimant la chicane placée avant la voie de présélection vers le centre de Chavannes. Il rappelle que ce n'est pas destiné à fluidifier la circulation des voitures ! Sa fonction est de réduire efficacement le risque de collision entre les voitures empruntant la voie de présélection vers le centre de Chavannes et les cycles roulant en direction de la douane de Divonne. Pour information, on parle de 70 vélos contre 30 000 voitures. Il semble qu'il y ait une sorte de disproportion. Il ne sera pas possible de supprimer cet aménagement au risque de péjorer la sécurité des cyclistes.

Le DGMR constate que le fonctionnement de la RC2 et la RC6 pour les véhicules individuels motorisés a été optimisé. De plus, en général aux heures de pointe les moyens les plus rapides et fiables pour les habitants rejoignant les grandes agglomérations de l'arc lémanique sont le bus ou le vélo, associés au train. Et logiquement cette situation entraîne une augmentation de la fréquentation de la ligne de bus 814 et du nombre de vélos se rendant à la gare de Coppet. Et ce déport de la voiture vers le bus bénéficie aussi aux habitants qui n'ont pas encore choisi ces moyens ou n'ont pas encore la possibilité de réaliser leur trajet autrement qu'en voiture. De plus, ce rapport modal est respectueux du climat, et en ce qui concerne le vélo, bénéfique pour la santé de ses pratiquants.

La DGMR a prévu de vérifier et d'adapter périodiquement la régulation du carrefour et a conseillé à l'école internationale de faire une étude vu que la situation est un peu compliquée à Balessert. Elle a proposé au Grand Conseil une stratégie vélo 2035 qui permettrait d'étudier et de réaliser des axes vélos prioritaires sur la RC2 et la RC6. Et pour finir, le Directeur général que ces explications aideront les habitants à répondre à leurs préoccupations et de les convaincre à utiliser autant que possible les moyens de transport adaptés aux enjeux actuels de la société.

M. F. Bouvier souligne que l'on a pu se rendre compte de la densité du trafic depuis la mise en quarantaine de l'école internationale.

M. J. Tornare indique que la réponse fait preuve de mauvaise foi et demande quelle est l'étape d'après, soulignant que cet aménagement est dangereux.

M.A. Barraud trouve qu'actuellement on est impuissant. On est de toute façon sur un périmètre où les voitures sont présentes. Il va y avoir 800 nouveaux logements entre Divonne et Gex dans les deux prochaines années, ce qui va inclure des voitures supplémentaires.

M. M. Müller revient sur la demande concernant un moyen de traversée du chemin de l'Industrie en venant du chemin de Margossin. La Municipalité s'est renseignée auprès de la DGMR. Pour installer un passage piéton ou pour traverser officiellement une telle route, il existe des données précises. Ces critères ne sont pas remplis par cette route. Pour les piétons, il faut prendre le trottoir qui part à gauche et qui arrive sur Manor. Actuellement d'après les normes du canton on n'a pas le droit de mettre un passage piéton ou un moyen de traverser cette route.

Construction sur l'autoroute d'un mur anti bruit côté Jura, situé le long du chemin des Chalets. Ce chantier va démarrer mi-février, avec les travaux préparatoires, soit la fermeture du chemin des Chalets, la prise de possession des parcelles, l'installation du chantier et les travaux de nuit. Le 7 mars verra la mise en place de la gestion du trafic sur l'autoroute, le 14 mars le début des travaux principaux de génie civil et la fin des travaux est agendée pour le début du mois d'octobre 2022. Il faudra aussi penser orienter la circulation durant cette période, vu la fermeture du chemin des Chalets.

Mme. C. Michel rappelle que l'auberge est fermée. Actuellement quelques travaux de rafraîchissement sont en cours. Le nouveau gérant va s'installer début janvier pour ouvrir au 1^{er} février. On espère que tout se passera bien et que les habitants lui feront bon accueil.

Et de rappeler qu'un avis va parvenir dans les boîtes aux lettres des habitants

aucun repreneur n'a été trouvé. Le but est de conserver cette agence postale. Momentanément les colis seront à retirer à Founex, dont la poste va être fermée, c'est l'épicerie Volg qui fera office d'agence postale. Les boîtes aux lettres vont rester et celle du centre du village va être remise en fonction.

M.D. Trombatore demande si des personnes sont intéressées pour la reprise de l'épicerie postale.

Mme. C. Michel indique que plusieurs demandes de personnes intéressées sont parvenues à la commune. Tous ne sont pas intéressés à reprendre l'agence postale. La commune va traiter leurs dossiers mais auparavant ils seront reçus par la poste. On attend de réceptionner toutes les demandes et un tri sera fait. Le maximum va être fait pour conserver l'agence postale.

M.B. Schopfer souhaite quelques renseignements supplémentaires concernant le nouveau gérant de l'auberge.

Mme. C. Michel informe que le but est d'avoir une cuisine traditionnelle avec des prix si possibles accessibles pour les familles. Ce sera de la cuisine française. Le gérant n'est pas lui-même cuisinier. Il travaille actuellement à Gland, a oeuvré à la Clé d'Or à Bursins. Il tiendra l'auberge, sera à l'accueil, concoctera la carte.

11. Propositions individuelles

M. R. Rondi demande si les dates des prochains conseils sont connues. La présidente indique que la prochaine se tiendra en juin 2022 sans connaître la date.

M. A. Barraud indique que celles-ci ne sont pas encore fixées, mais seront transmises rapidement. A priori, on part sur la séance du mois de juin et ensuite octobre et décembre, si urgence, éventuellement en mars.

Avant la fin de la séance, le syndic remercie les nouveaux conseillers de s'être investis dans ces deux premières séances, les anciens à continuer de tenir le flambeau, merci les membres des commissions, la SDC, les Ajités. Il espère qu'en 2022 on va retrouver un peu de vie démasquée et souhaite à toute l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année.

Et de dévoiler la surprise : un carton de trois bières différentes pour chaque conseiller. La Municipalité a souhaité faire connaître les produits de la brasserie de Chavannes-de-Bogis, qui compte deux brasseurs.

La présidente remercie tous les conseillers présents à la séance d'avoir participé aux débats et leur souhaite de bonnes fêtes.

La présidente lève la séance à 20h20.


La présidente
Brigitte GIRARDIN HÄSLER


La secrétaire
Marie-Laure BIANCONCINI

Points ouverts

23.6.2021 K. Meyer Installation borne électrique chargement voitures

23.06.2021 M. Köhli réaménagement chemin de la Versoix

06.10.2021 R. Luquiens Installation poubelle chiens chemin de la Barbire

M.M. Müller indique que la Municipalité regarde où il faut en installer. Début 2022, implantation au bout du chemin de Margossin.